

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **6^e jour du mois de juillet 2009**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

- monsieur Jean-Philippe Bachand, maire
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Tous les membres du Conseil sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Philippe Bachand, maire, il est donc procédé comme suit:

2009-167

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé de le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les ajouts suivants :

6.4 Carmelites de Danville

11.3 SOPFEU : cyclothon

Adoptée.

2009-168

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2009

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2009, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2009-169

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2009

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 mai 2009, il est proposé par le conseiller Alain Roy, Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ce

procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2009-170

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2009

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2009, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- Lettre du député de Richmond, M. Yvon Vallières, annonçant l'octroi d'une subvention spéciale dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
- Lettre de remerciements de la présidente de l'activité Relais pour la vie pour don reçu de la Ville d'Asbestos.
- Lettre de remerciements du comité organisateur de l'activité « Mon avenir, ma région ».

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

Monsieur Normand Samson, 172, rue du Roi :

- Coûts de la SQ et autres questions;
- Demande pour faire fermer le quai de déchargement du Supermarché Maxi;
- Demande de modifier le règlement applicable pour l'implantation d'arcade de façon à réduire à 300 mètres la distance exigée entre une arcade et un parc ou une école; Les membres du Conseil ont décidé de ne pas modifier la réglementation.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES suite...

Monsieur Tommy Ducharme, parent d'un enfant jouant au baseball à Asbestos :

- Demande pour contribution financière pour la tenue d'une clinique pour les joueurs du baseball mineur.

2009-171

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA RÉSIDENCE CASTONGUAY : DÉLÉGATION AU TOURNOI DE GOLF

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos participe à la campagne de financement pour la réalisation de la future Résidence Castonguay, et ce, par une délégation au tournoi de golf organisé pour cette cause et qui aura lieu le 28 août 2009.

Qu'une commandite de 150 \$ soit autorisée ainsi que la délégation d'une équipe formée de quatre (4) joueurs au golf plus leur souper ainsi qu'un souper supplémentaire pour le maire, le tout pour un montant total de 570 \$.

Adoptée.

2009-172

APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC RÉCRÉOTOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la mine Jeffrey et ses résidus miniers représentent un potentiel de développement intéressant pour un complexe récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Parc récréotouristique Mine Jeffrey, organisme sans but lucratif, travaille à aménager des sentiers de randonnées sur le site des haldes de résidus miniers;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement de sentiers permet de donner accès à la population à un site qui était jusqu'à maintenant strictement voué à sa vocation industrielle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos appuie le projet de développement du parc récréotouristique sur le site des haldes de résidus miniers et de la mine Jeffrey.

Adoptée.

2009-173

MAISON DES JEUNES DE DANVILLE : PRÊT DE LA SCÈNE-REMORQUE

Suite à la demande de la Maison des jeunes de Danville pour le prêt de la scène remorque, propriété de la Ville d'Asbestos, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé du conseiller Pierre Benoit et résolu de prêter cet équipement sans frais.

Adoptée.

2009-174

APPUI A LA VILLE DE DANVILLE : CARMEL DE BELLE-CROIX

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Ville de Danville relativement à la sauvegarde du Carmel de Belle-Croix;

CONSIDÉRANT tous les faits mentionnés dans la résolution préparée par la Ville d'Asbestos afin d'appuyer sa demande auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos donne son appui à la Ville de Danville dans cette demande.

Adoptée.

2009-175**ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2009**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de mai 2009, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que ces déboursés soient approuvés pour un montant de 331 958,87 \$, le tout tel que ci-après décrit :

- Administration municipale	331 958,87 \$
- Dépenses en immobilisations	-
TOTAL DU MOIS DE MAI 2009:	331 958,87 \$

Adoptée.

2009-176**ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN 2009**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de juin 2009, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés pour un montant de 1 195 429,67 \$, le tout tel que ci-après décrit :

- Administration municipale	1 148 842,89 \$
- Dépenses en immobilisations	46 586,78 \$
TOTAL DU MOIS DE JUIN 2009:	1 195 429,67 \$

Adoptée.

2009-177**CROIX-ROUGE CANADIENNE : CONTRIBUTION 2009**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos verse sa contribution annuelle 2009 à la Croix-Rouge canadienne de l'ordre de 683,40 \$ représentant un coût de 0,10 \$ per capita.

Adoptée.

2009-178**PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 À SINTRA INC.**

Suite à la recommandation favorable de notre firme de consultants Teknika-HBA d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 à l'entrepreneur Sintra inc. relatif aux travaux effectués sur la 1^{re} Avenue, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser le paiement de ce décompte au montant total de 247 500,56 \$, taxes incluses.

Adoptée.

2009-179

DOSSIER DE L'AMIANTE-CHRYSTOLE : INVITATION AU CHEF DE L'OPPOSITION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu unanimement de faire savoir au chef de l'Opposition du Gouvernement du Canada, Monsieur Michael Ignatief, notre mécontentement face à la position qu'il a prise concernant l'exploitation et l'exportation du chrysotile. Qu'une lettre l'invitant à visiter Asbestos et Thetford Mines lui soit envoyée.

Adoptée.

2009-180

CONTRIBUTION 2009 A LA MAISON DES FAMILLES

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une aide financière de 10 000 \$ à la Maison des Familles pour l'année 2009 conformément aux prévisions budgétaires préparées en début d'année.

Adoptée.

2009-181

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2008 DE L'OMH DE LA VILLE D'ASBESTOS

Suite au dépôt des états financiers pour l'année 2008, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos accepte le déficit établi au 31 décembre 2008 de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos et de l'Habitat des Nénuphars.

Adoptée.

2009-182

ADHÉSION À RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la Ville d'Asbestos en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT qu'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la Ville d'Asbestos désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la Ville d'Asbestos assume le leadership d'une ville en santé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos :

1- Adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partage cette expérience avec d'autres municipalités.

2- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires.

3- Mandate le Comité Qualité de vie, composé de représentants de la Ville et de représentants des différents secteurs de la communauté pour s'assurer de la réalisation de ces objectifs et invite différents partenaires à la soutenir dans cette démarche.

Adoptée.

2009-183

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ : DÉLÉGATION AU COLLOQUE 2009

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de déléguer les conseillères Nicole Forgues et Nathalie Durocher au colloque 2009 du Réseau québécois de villes et villages en santé qui aura lieu à Granby du 10 au 12 septembre 2009. Que les frais afférents à cette délégation soient à la charge de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2009-184

RENOUVELLEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT que le directeur général est en place depuis le 3 janvier 2005 et que les conditions de travail de ce dernier doivent être renouvelées depuis le 1^{er} janvier 2008 ;

CONSIDÉRANT les conditions salariales offertes aux employés de la Ville d'Asbestos au cours des dernières années dont les objectifs fixés étaient les suivants :

- › Offrir des conditions salariales compétitives par rapport aux municipalités comparables dans un horizon de 5 ans;
- › Ajuster la structure salariale qui tient compte de l'équité interne;
- › Contenir la masse salariale globale de la Ville en tenant compte de la nouvelle réalité de la Ville d'Asbestos;
- › Mettre en place une politique salariale pour le personnel cadre.

CONSIDÉRANT qu'à l'instar des autres employés de la Ville, une étude des conditions de travail offertes dans les municipalités comparables a été réalisée;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que dans le cadre du renouvellement des conditions de travail du directeur général, la politique des conditions de travail applicable aux cadres s'applique au directeur général et que les conditions monétaires pour les années 2008 à 2011 inclusivement soient celles prévus par l'entente annexée à cette résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire Jean-Philippe Bachand soit autorisé à signer l'entente pour y donner effet.

Adoptée.

2009-185

DÉPLOIEMENT INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est copropriétaire du réseau de fibre optique qui relie les municipalités de son territoire aux Commissions scolaire des Sommets et Eastern Township ainsi qu'aux municipalités du Canton de Cleveland, de Ville de Richmond, de Ville de Windsor et de Câble-Axion Digital inc. ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est gestionnaire de ce réseau depuis son implantation en 2007 ;

CONSIDÉRANT que, par souci d'économie de coûts et de temps, les sept municipalités composant la MRC des Sources ont confié à la MRC la responsabilité de trouver les solutions technologiques et financières pour permettre à leurs citoyens d'avoir accès à un service Internet haute vitesse équitable et à coûts comparables à ceux offerts en milieu urbain ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources analyse différentes technologies et différents scénarios de déploiement d'Internet haute vitesse pour une couverture complète du territoire depuis 2007 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Sources a exprimé sa volonté de déployer Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC en privilégiant une technologie hybride, soit celles du fixe sans fil et satellitaire ;

CONSIDÉRANT que trois études portant sur le design du réseau qui pourrait être implanté ont été déposées à la MRC des Sources et ont été présentées aux représentants des municipalités le 22 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT que l'étude optimale prévoit une couverture complète du territoire par l'implantation de cinq tours de transmission du signal fixe sans fil et par la technologie satellitaire ;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, le coût de déploiement et le montage financier ont été présentés et acceptés par les représentants municipaux présents, à raison d'un financement maximum d'un tiers du promoteur et d'un maximum de deux tiers par le programme Communautés rurales branchées ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette démarche, une demande d'aide financière sera acheminée au programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit qu'une demande d'appui doit être effectuée auprès de la Conférence régionale des élus de l'Estrie et que la date souhaitée pour le dépôt de la demande par les représentants municipaux est le 16 septembre 2009 ;

CONSIDÉRANT que ce programme exige que le porteur du projet soit une MRC, une municipalité, un OBNL ou une coopérative ;

CONSIDÉRANT que le scénario optimal pour le projet est de confier la responsabilité de porter le dossier à la MRC des Sources, car celle-ci gère déjà un réseau de fibre optique municipal et que le déploiement sera effectué en complément de ce dernier, mais sans y prendre source ;

CONSIDÉRANT que le modèle d'affaires qui sera retenu fera en sorte que la MRC des Sources sera propriétaire des équipements et des infrastructures extérieures et conclura des ententes avec des tiers pour l'ensemble des responsabilités connexes, tels location de terrains pour les antennes, mise en marché, service à la clientèle et entretien ;

CONSIDÉRANT que la MRC ne démarrera le projet que dans la mesure où ce dernier sera accepté dans le cadre du programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans une proportion de financement un tiers promoteur, deux tiers programme Communautés rurales branchées ;

CONSIDÉRANT que la MRC ne démarrera le projet que lorsque les garanties auront été obtenues quant à l'accessibilité à la qualité du service, la compétitivité et l'équité des tarifs pour tous les citoyens, peu importe la technologie de desserte ;

CONSIDÉRANT que le scénario initial permet un retour sur investissement sur une période de 5 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la MRC des Sources soit désignée comme porteur du projet de déploiement Internet haute vitesse pour les citoyens et les entreprises non desservies de notre municipalité ;

QUE la MRC des Sources soit, par conséquent, propriétaire de l'ensemble des équipements et des infrastructures pertinentes ;

QUE la MRC des Sources conclue des ententes avec des tiers pour l'ensemble des responsabilités connexes, tels location de terrains pour les antennes, mise en marché, service à la clientèle et entretien ;

QU'à cette fin, la Ville d'Asbestos donne le mandat à la MRC des Sources de réaliser le projet, notamment :

- › de déposer les demandes d'aide financière nécessaires (MAMROT, CRÉ, Pacte rural, etc.) ;
- › de réaliser l'appel d'offres pour le choix d'un fournisseur de service Internet haute vitesse ;
- › de signer l'ensemble des documents (ententes, contrats, etc.).

Adoptée.

2009-186

VENTE DE TERRAINS SUR LA RUE FILION À ASBESTOS

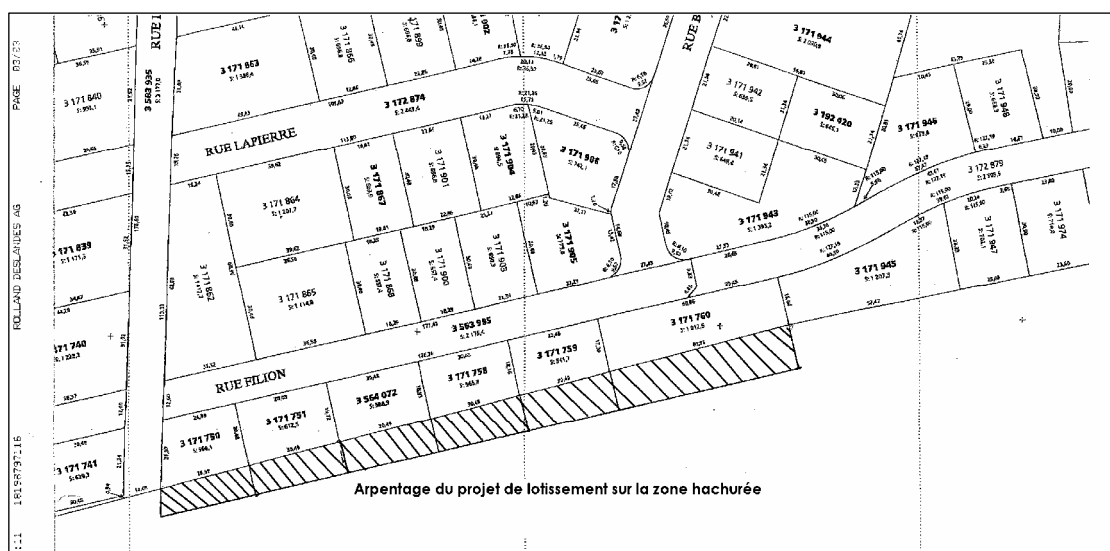
CONSIDÉRANT que des constructions et aménagements sur des propriétés de la rue Filion ont été réalisés de bonne foi sur des terrains appartenant à la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que cette situation cause de nombreux irritants pour les propriétaires touchés lors des transactions immobilières;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a proposé aux propriétaires touchés de leur vendre des parties de terrain afin de corriger les dérogations;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des propriétaires visés a été rencontré et que les propriétaires ont confirmé par écrit leur volonté d'acquérir des parties de terrain;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos vende une bande de terrain aux propriétaires consentant pour atteindre une profondeur maximale de trente (30) mètres pour un montant forfaitaire de 250 \$ par propriété (matricule) tel que montré à la figure suivante :



Que les frais d'arpentage et d'opération cadastrale et autres frais professionnels seront payés par la Ville d'Asbestos et seront par la suite facturés aux propriétaires visés après une répartition en fonction du nombre d'emplacements;

QUE le directeur général soit autorisé à établir avec les propriétaires visés sur des modalités de paiement;

QUE le maire et le greffier-suppléant et directeur général soient autorisés à signer les documents nécessaires à la vente des terrains, et ce, pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2009-187

CORRIDORS VERTS : VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2009

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une aide financière de 2 000 \$ à l'organisme Corridors verts pour l'année 2009 conformément aux prévisions budgétaires.

Adoptée.

2009-188

DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME « CLIMAT MUNICIPALITÉ »

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a dévoilé le *Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012* (PACC) dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec de 6% en dessous du niveau de 1990 et d'entamer l'adaptation de la société québécoise aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mis en place le *Programme climat municipalité* afin de doter les municipalités d'un inventaire de leurs émissions de GES et de les inciter à l'élaboration d'un plan d'action visant à réduire leurs émissions de GES;

CONSIDÉRANT que le *Programme climat municipalité* offre une subvention pouvant atteindre 50 000 \$ (90 % des coûts) pour la réalisation d'un inventaire des émissions de GES et d'un plan d'action;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos présente une demande au *Programme climat sol* pour la réalisation d'un inventaire de ses émissions de GES et l'élaboration d'un plan d'action visant à réduire ses émissions de GES.

Que le directeur général soit autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires pour la présentation de la demande et qu'il soit également autorisé à mandater les professionnels pour la réalisation de cet inventaire.

Adoptée.

2009-189

PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 1 À LA SABLIERE DE WARWICK RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES 2009

CONSIDÉRANT la demande de paiement transmise à la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc. pour approbation par l'entrepreneur « La Sablière de Warwick Ltée » ;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieurs a donné un avis favorable dans cette demande de paiement du décompte progressif numéro 1 relativement aux travaux de réfection des infrastructures 2009 effectués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant total de 77 753,55 \$ payable à La Sablière de Warwick Ltée.

Adoptée.

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIQUES : FOURNITURE D'UN CAMION PORTEUR 10 ROUES

Le greffier-suppléant informe les membres du Conseil du résultat de l'appel d'offres publiques pour la fourniture d'un camion porteur 10 roues pour le Service des travaux publics. Un seul soumissionnaire a fourni un prix soit la compagnie Charest International au montant total de 111 859,13 \$ incluant les taxes. L'adjudication de cette fourniture sera faite à une prochaine séance du Conseil.

2009-190

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : DÉTOURNEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU 250 MM DIAMÈTRE

Le greffier-suppléant informe les membres du Conseil du résultat de l'appel d'offres faites sur invitation pour le détournement d'une conduite d'eau de 250 mm diamètre. Un seul soumissionnaire a fourni un prix soit la compagnie La Sablière de Warwick Ltée au montant total de 98 968,07 \$ incluant les taxes. Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de ne pas donner suite à ce projet et par conséquent de surseoir à l'adjudication de ce contrat.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Abrogation de l'article 218 du Titre 8 : Branchements aux aqueduc et égouts du Règlement général numéro 2001-36

Le conseiller Alain Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer un règlement abrogeant l'article 218 du Titre 8 : Branchements aux aqueduc et égouts du Règlement général numéro 2001-36 de la Ville d'Asbestos. Cet article n'a plus sa raison d'être puisque le texte est reproduit dans la résolution fixant les tarifications pour les travaux relatifs aux conduites d'aqueduc et d'égouts.

2009-191

APPROBATION DE DIVERSES DÉPENSES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

Corrections et approbation du plan d'intervention		
Teknika-HBA	Corrections, modélisations et rédaction d'un addenda au rapport soumis au MAMROT afin de répondre aux commentaires émis par le MAMROT	3 532,98 \$
Réparation du chargeur sur roue (loader)		
Les Équipements G. Comeau inc.	Pièces pour réparation du système d'articulation du véhicule	3 046,30 \$
Achat de pneus pour la chargeuse-rétroexcavatrice		
Pneus Vachon	Achat de 4 pneus neufs incluant l'installation. Comprend également la disposition d'un vieux pneu	2 043,78 \$
Réparation d'une section du Parc Dollard (ancien tennis)		
Gestion 2000 enr.	Terrassement et achat de 20,000 pieds carrés de tourbe et 3 poches d'engrais	6 591,90 \$
Aménagement paysager 1^{re} Avenue		
Gestion 2000 enr.	Achat et plantation d'arbres sur la 1 ^{re} Avenue entre Simoneau et le Parc des Générations	3 867,67 \$ + <u>2 059,97 \$</u> 5 927,64 \$
Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout		
JU Houle	Pièces pour réparation des réseaux d'aqueduc et d'égout	4 279,88 \$ + <u>2 650,34 \$</u> 6 930,22 \$
Équipements pour balai tasseur		
Eddynet inc.	Modifications au balai tasseur pour trottoirs	2 738,34 \$
Générateur de chlore à l'usine de filtration		
Lussier électrique inc.	Travaux électriques et pièces pour raccordement du générateur de chlore	4 421,22 \$
Régie Intermunicipale sanitaire des Hameaux		
Lussier électrique inc.	Travaux d'électricité au nouveau local	5 378,26 \$
Expansion du Parc industriel d'Asbestos		
Teknika-HBA inc.	Préparation d'une description de terrain	2 821,88 \$
		Adoptée.

2009-192

ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DU LIXIVIAT DU LET DU VAL SAINT-FRANCOIS

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos conclut une entente pour une année avec la MRC du Val Saint-François pour le traitement du lixiviat du lieu d'enfouissement technique du Val Saint-François. De plus, que monsieur Georges-André Gagné, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, ladite entente de services.

Adoptée.

2009-193

TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DEMERS : MANDAT AUX SOUS-TRAITANTS

CONSIDÉRANT que des coûts supplémentaires au contrat de l'entrepreneur La Sablière de Warwick Ltée sont rendus nécessaires, et ce, afin de procéder aux travaux de pavage de la rue Demers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder un mandat aux sous-traitants de l'entrepreneur La Sablière de Warwick Ltée;

CONSIDÉRANT que M. Mario Savoie, directeur du service des travaux publics a produit une estimation de ces coûts à 23 000 \$, taxes en sus;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'accorder un mandat supplémentaire aux sous-traitants de l'entrepreneur pour les travaux de pavage de la rue Demers, mandat au coût supplémentaire de 23 000 \$ plus taxes.

Adoptée.

ABSENCE

A ce moment de la séance, soit à 20 h 45, la conseillère Nathalie Durocher quitte son siège.

2009-194

ENGAGEMENT DE PRÉPOSÉES A L'ACCUEIL POUR LA SAISON ESTIVALE

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé de la conseillère Nicole Forgues et résolu que Daphné Cantin-Roy et Vicky Marcotte soient engagées pour travailler à la maisonnette d'accueil tout au cours de l'été, soit du 29 juin au 23 août 2009. Elles travailleront environ 15 heures par semaine au taux horaire de 9 \$.

Adoptée.

PRÉSENCE

Madame Nathalie Durocher est de retour à la séance à 20 h 47 et reprend son siège de conseillère.

2009-195

CONTRIBUTION AU CLUB DE JUDO D'ASBESTOS

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé du conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos verse la somme de 1 500 \$ à titre de contribution spéciale au Club de judo d'Asbestos, et ce, afin de défrayer les coûts de location d'un local.

Adoptée.

2009-196

CAUCA : INSTALLATION D'UN LIEN DIRECT ENTRE LA CENTRALE ET LA VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT le problème de communication entre le service de Sécurité incendie de la Ville d'Asbestos et la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT qu'après analyse du problème, l'installation d'un lien de communication direct entre la Ville d'Asbestos et la CAUCA devrait solutionner le problème;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'autoriser la CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) à procéder à l'installation d'un lien direct entre sa centrale et la Ville d'Asbestos au coût estimé de 5 000 \$.

Adoptée.

2009-197

ACHAT DU LOGICIEL « PREMIÈRE LIGNE »

Étant donné qu'il y a lieu de moderniser le système informatique de communication du service de Sécurité incendie de la Ville d'Asbestos, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé de la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser l'achat du logiciel « Première ligne » incluant l'équipement complet, l'installation et le contrat d'entretien au coût total de 3 031,82 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

2009-198

SOPFEU - CYCLOTHON

CONSIDÉRANT que l'organisation SOPFEU prépare un cyclothon depuis 5 années dans le but d'amasser des fonds pour des organismes de charité;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisation SOPFEU de permettre à un groupe de 15 cyclistes de traverser la ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que cette activité aura lieu le 25 septembre prochain et que le point de départ est Granby et que le lieu d'arrivée est Québec;

CONSIDÉRANT que cette organisation doit obtenir la permission des villes qu'elle traverse afin de se conformer aux exigences du ministère des Transports du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé du conseiller Alain Roy et résolu que le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos donne son autorisation à l'organisation SOPFEU de traverser la ville lors de son activité de cyclothon qui aura lieu le 25 septembre 2009.

QUE cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec – MRC des Sources.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Christian Girard, Asbestos

- Information sur l'organisme Les Corridors verts.

2009-199

NOMINATION MAIRE-SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de nommer monsieur Jean Roy maire-suppléant pour une période de quatre (4) mois, et ce, conformément à la Loi. Le maire Jean-Philippe Bachand remercie madame Nicole Forgues, mairesse-suppléante sortante, pour l'excellent travail qu'elle a fait.

Adoptée.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame Nathalie Durocher, conseillère :

- Invitation d'assister aux spectacles de chansonniers programmés par Rue Principale.

Monsieur Alain Roy, conseiller :

- Invitation à assister aux audiences du BAPE pour le projet de Trois-Lacs.

Monsieur Serge Boislard, conseiller :

- Conférence de presse sur l'asphalte-chrysotile, vendredi 10 juillet 2009;
- Question sur le projet pilote sur les lumières de rue;
- À la suite de la proposition par les Amis de la terre pour la distribution de composteurs domestiques, les membres du Conseil ont décidé de maintenir la façon de faire actuelle en incitant les citoyens à faire du compostage domestique via un tarif particulier sur les comptes de taxes.

2009-200

CONTRIBUTION POUR LA TENUE D'UNE CLINIQUE POUR LES JOUEURS DE BASEBALL

Il est proposé par la conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une aide financière de 400 \$ au Baseball mineur d'Asbestos pour défrayer les coûts de la tenue d'une clinique de baseball donnée par Éric Cyr.

Adoptée.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL suite...

Madame Nicole Forgues, conseillère :

- Merci au service des Travaux publics pour le support lors de l'organisation du Relais pour la vie;
- Félicitations à monsieur Yvan Provencher pour sa nomination comme directeur général par intérim à la MRC des Sources.

Monsieur Jean Roy, conseiller :

- Aucun sujet.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL suite...

Monsieur Pierre Benoit, conseiller :

- Information sur les réparations des nouveaux jeux d'eau.

Monsieur le maire Jean-Philippe Bachand :

- Monsieur le maire souhaite bonnes vacances aux citoyens.

2009-201

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nicole Forgues propose la levée de la présente séance à 21 h 05.

Adoptée.

JEAN-PHILIPPE BACHAND, MAIRE

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPPLÉANT**

GAG/LG